

3. un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au(x) lieu(x) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit Salle de l'Âge d'Or 17 Rue
Principale Notre-Dame-des-
Monts G0T 1L0

endroit

date 29 octobre 2017

date

section de vote (n^{os}) 1 à 3

section de vote (n^{os}) _____ à _____

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2017	11	05
année	mois	jour

endroit Salle de l'Âge d'Or au 17
Rue Principale Notre-Dame-
des-Monts G0T 1L0

endroit

section de vote (n^{os}) 1 à 3

section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____

endroit

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____

endroit

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Salle de l'Âge d'Or au 17 Rue
Principale Notre-Dame-des-Monts
G0T 1L0

date 2017-11-05

heure 21 h

Signature

Donné à _____ Notre-Dame-des-Monts
Municipalité

, le

2017	10	16
année	mois	jour


Président d'élection

Pour plus d'information, composer le

418	439	3452
Ind. rég.	Numéro de téléphone	